

**Exercice partagé sur le groupe Facebook « Paie sur Excel / La Paie en
Autonomie » - juin 2025**

Comparaison entre le maintien du net habituel et du net strict

Réalisez les bulletins du mois de mai 2025 du salarié suivant : 1^{er} bulletin selon le maintien conventionnel du salaire à **100 % du net habituel** et 2^{ème} bulletin selon le maintien conventionnel du salaire à **100 % du net strict**. Pas de carence et avec subrogation pour les 2 bulletins

Salarié non cadre en CDI à temps plein

Salaire de base : 2 230,00 € mensuels

Les derniers salaires bruts sont les mêmes

Taux PAS : 1,2 %

Remboursement de frais : 30,00 € par mois

Mutuelle : sur la T1, répartis 0,5% employeur et 0,5% salarié

Effectif de l'entreprise : 57 salariés

Taux AT : 1,5 %

Taux versement mobilité : 1,5 %

Le salarié a été absent pour maladie non professionnelle du 5 au 18 mai. (ne pas tenir compte des fériés pour le décompte des absences)